

Aiguiller votre patient vers un service de soins palliatifs

Unité de soins palliatifs de Bruyère et Maison de soins palliatifs d'Ottawa

Que sont les soins palliatifs?

Les soins palliatifs font appel à une approche interdisciplinaire visant à améliorer la qualité de vie des patients et des familles aux prises avec des symptômes associés à une maladie qui engage le pronostic vital, qu'elle soit d'origine cancéreuse ou non. Les soins palliatifs donnent au patient la meilleure qualité de vie possible par la prise en charge des symptômes et l'intégration des aspects psychosocial et spirituel dans les soins.

Qui devrait être aiguillé vers les soins palliatifs?

Critères d'admissibilité :

- Être atteint d'une maladie dont le pronostic vital est sombre
ET
- Ne plus avoir besoin de traitements intensifs comme l'intraveinothérapie à visée curative, la chimiothérapie, la radiothérapie curative, les épreuves diagnostiques complexes (IRM, tomomodensitogramme, etc.)
ET avoir une des caractéristiques suivantes :
 - Symptômes actifs exigeant quotidiennement un ajustement des médicaments ou des évaluations médicales;
 - Nécessiter un soulagement continu des symptômes après une intervention;
 - Être en fin de vie et avoir besoin de soins qui ne s'offrent pas dans la collectivité, comme les soins infirmiers ou les soins à la personne au-delà de ce qui est fourni par Soins à domicile et en milieu communautaire du RLISS;
 - Avoir des besoins psychosociaux, affectifs et familiaux qui seraient mieux pris en charge par une équipe en milieu hospitalier.

Quelle est la différence entre l'unité de soins palliatifs de Bruyère et la Maison de soins palliatifs d'Ottawa?

Les patients de la Maison de soins palliatifs d'Ottawa doivent satisfaire aux critères d'admissibilité énumérés ci-dessus ET avoir :

- Un score égal ou inférieur à 40 % sur l'échelle de performance pour soins palliatifs ou un ECOG de 3 ou 4 (la durée moyenne du séjour en résidence avoisine deux à trois semaines);
- Une ordonnance de non-réanimation valide à son dossier.

Les patients de l'unité de soins palliatifs de Bruyère doivent satisfaire aux critères d'admissibilité ci-dessus et :

- Avoir besoin d'un soulagement de leurs symptômes à court terme pendant la durée entière de leur maladie et de leurs soins de fin de vie;
- L'échelle de performance pour soins palliatifs n'est pas un prérequis pour être admis à l'unité de soins palliatifs. La durée du séjour variera de quelques jours à quelques semaines selon les besoins du patient et de la complexité de sa maladie (la durée moyenne du séjour à l'unité de soins palliatifs est de dix-huit jours);
- Il n'est pas nécessaire d'avoir une ordonnance de non-réanimation au dossier, mais on s'attend à ce que la majorité des patients aient eu une discussion au sujet de l'ordonnance de non-réanimation ou des objectifs de soins et que celle-ci soit clairement consignée sur la demande qui contient l'accord du patient à une approche médicale conservatrice qui porte sur le soulagement des symptômes, le confort et l'amélioration de la qualité de vie.

Critères d'exclusion pour l'unité de soins palliatifs de Bruyère et la Maison de soins palliatifs d'Ottawa

- Besoin de soins ou d'une surveillance 1:1
- Besoin d'un réchauffeur de sang
- Besoin d'oxygène à haut débit au moyen d'équipement comme MAXTECH
- Patients très obèses pesant plus de 350 lb

L'unité de soins palliatifs de Bruyère et la Maison de soins palliatifs d'Ottawa appuient la philosophie « Chez soi avant tout » de l'Ontario, sur laquelle s'appuie l'équipe soignante pour explorer la possibilité de renvoyer le patient chez lui dans la collectivité auprès des siens avec du soutien communautaire à la suite de son congé de l'hôpital lorsqu'il est clair que, d'une part, les besoins du patient peuvent être comblés dans son milieu de vie ou, d'autre part, si le patient demande de retourner vivre à domicile.

Comment aiguiller le patient?

Tout professionnel de la santé autorisé peut présenter à l'équipe du bureau centralisé d'aiguillage et de triage une demande pour faire admettre un patient aux soins palliatifs. Constituée de professionnels de la santé de Soins continus Bruyère, de Soins à domicile et en milieu communautaire du RLISS et de la Maison de soins palliatifs d'Ottawa, cette équipe s'occupe du triage de toutes les demandes d'admission qu'elle reçoit pour les admissions en soins palliatifs à Ottawa.



www.bruyere.org/fr/palliatif_admission
www.lamaisondesoinspalliatifsottawa.ca/

Pour en savoir davantage, communiquez avec l'équipe du bureau centralisé d'aiguillage et de triage au 613-562-6262, poste 1688.

Processus d'aiguillage pour les organismes communautaires qui demandent une admission d'urgence après les heures ouvrables

Comprend les services d'urgence et les cliniques ambulatoires d'oncologie pour lesquels aucune demande n'a été reçue :

Unité de soins palliatifs de Bruyère

Tous les jours de la semaine après 16 h et la fin de semaine, le médecin traitant doit contacter le service de télécommunications de Bruyère au 613-562-6262 et demander que le médecin de garde pour les soins palliatifs soit appelé. Le médecin du patient discutera du cas avec le médecin de garde en soins palliatifs pour déterminer si une admission d'urgence est justifiée.

Maison de soins palliatifs d'Ottawa

Tous les jours de la semaine après 16 h et la fin de semaine, le médecin traitant doit contacter l'infirmière de garde en appelant le 613-422-4974. Le médecin traitant discutera du cas avec l'infirmière ou l'infirmier de garde en soins palliatifs pour déterminer si une admission d'urgence est justifiée.

Aide médicale à mourir

Le professionnel qui remplit la demande doit indiquer lorsqu'un patient qui arrive à son service demande l'aide médicale à mourir et doit fournir les détails sur l'état de la demande.

Unité de soins palliatifs de Bruyère :

Les patients admis à Bruyère recevront des soins palliatifs de haute qualité et leurs familles auront du soutien tout au long du parcours de fin de vie. Le patient doit savoir que l'aide médicale à mourir n'est pas offerte à l'unité de soins palliatifs de Bruyère, mais que s'il désire obtenir ce service, il devra être transféré à un autre établissement.

Maison de soins palliatifs d'Ottawa :

Les patients admis à la Maison de soins palliatifs d'Ottawa recevront des soins palliatifs de qualité et leurs familles auront du soutien tout au long du parcours de fin de vie. Bien que la Maison de soins palliatifs d'Ottawa ne considère pas l'aide médicale à mourir comme faisant partie de sa philosophie de soins, à partir de septembre 2020, elle sera autorisée entre ses murs si elle est fournie par des fournisseurs de soins externes. La Maison acceptera les patients qui envisagent de demander l'aide médicale à mourir ou qui sont en train de faire les démarches formelles pour l'obtenir, de la même manière dont elle accueille tout autre patient en soins palliatifs. Les patients ne seront pas admis si leur seul but est de recevoir l'aide médicale à mourir.